

Procès-verbal  
Séance du Conseil  
Municipal  
Du 29 mars 2019

**Présents :** Messieurs DUCLOS Emmanuel, DUVAL Marie-Joseph, EQUEY José, HENIN Olivier, MALLARD Jacques et MOINET Laurent

Mesdames DEGUTINE Sandrine LAMER Josette et PETIT Sophie

**Absents :** Madame HAYE Laëtitia et Monsieur HENIN Laurent pouvoir à Madame PETIT Sophie

L'an deux mil dix-neuf, le vingt-neuf mars, à 20 heures 30, les membres du Conseil Municipal de la Commune de Dampierre en Bray, se sont réunis dans la salle de la Mairie sur convocation qui leur a été adressée par le Maire, conformément aux articles L 2121-10 et L 2121 - 11 du Code Général des Collectivités Territoriales.

La séance est ouverte à 20 heures 30 sous la présidence de Monsieur Emmanuel DUCLOS, Maire.

Madame Sophie PETIT est élue secrétaire de séance.

**Budget primitif 2019**

**Délibération  
n° 2019-009**

Après s'être fait présenter le budget primitif 2019 et après délibération, le Conseil Municipal adopte, à l'unanimité, le budget primitif 2019 de la commune qui s'équilibre en recettes et en dépenses en section de fonctionnement à 362 508,54 € et en section d'investissement à 1 205 599,28 €.

Le Conseil Municipal vote les subventions suivantes :

|                                       |         |
|---------------------------------------|---------|
| • CCAS :                              | 2 000 € |
| • Les anciens combattants             | 100 €   |
| • La ligue contre le cancer           | 100 €   |
| • APEI                                | 100 €   |
| • Club des Vertes Prairies            | 300 €   |
| • La Brèche                           | 100 €   |
| • Comité des fêtes                    | 500 €   |
| • Comité des fêtes sub.exceptionnelle | 500 €   |
| • Dampierre sport                     | 200 €   |
| • Animation culturelle                | 1 000 € |

Concernant la participation communale au Sivos de l'Epte, Monsieur Le Maire indique que la commune a la possibilité de fiscaliser la totalité ou une partie de sa participation. Le Conseil Municipal, après discussion, décide de ne pas fiscaliser sa participation au Sivos de l'Epte et d'inscrire la totalité de la participation au budget pour un montant de 62 481,33 €.

Monsieur Le Maire propose d'inscrire au budget d'investissement une somme de 4 000 € à destination du budget participatif. Madame Sophie PETIT présente le règlement et les flyers du budget participatif. Après discussion le Conseil Municipal décide d'allonger la période de réception des projets et de ne pas limiter les idées à l'aménagement de la place.

### Vote des taux d'imposition

Après lecture des bases d'imposition, et après en avoir délibéré le Conseil Municipal décide par 7 voix pour et une voix contre d'augmenter les taux de 1,5 % qui sont votés comme suit :

**Délibération  
n° 2019-010**

- Taxe d'habitation : 16,09 %
- Taxe foncière (bâti) : 16,58 %
- Taxe foncière (non bâti) : 28,95 %
- CFE : 20,81 %

### Contrat de maintenance des CTA

**Délibération  
n° 2019-011**

M. le maire présente les 2 offres reçues pour l'entretien et la maintenance des équipements CTA de la salle des fêtes. Il informe le Conseil Municipal que d'autres entreprises ont été contactées mais elles n'ont pas donné suite.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de retenir l'offre de l'entreprise Brunet et autorise M Le Maire a signer la convention

### Convention avec la poste

**Délibération  
n° 2019-012**

Suite à l'accord du Conseil Municipal lors de la dernière réunion, Monsieur Le Maire a pris contact avec la poste pour leur proposer la mise à disposition de l'ancienne poste. Une rencontre avec Monsieur Duhamel, Responsable Environnement de Travail auprès de la Poste a eu lieu le 20 mars sur site. La poste doit se réorganiser afin d'affronter la baisse du service courrier. Les nouveaux services proposés par la poste ne sont pas compatibles avec des horaires décalés et une partie du personnel avec jeunes enfants souhaite travailler à la journée. Pour ces raisons, la poste recherche des locaux pour la pause déjeuner de ses agents.

A l'issu de la visite, les services postaux ont adressé une proposition de convention. Le loyer s'élève à 75 € par mois et 60 € pour le ménage. Monsieur Le Maire précise que malgré la proposition de la poste, il n'a pas souhaité que les équipements ménagers soient fournis par la poste, la salle restant proposée à la location pour les habitants de la commune, il est préférable que les équipements restent propriétés de la commune.

Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal autorise Monsieur Le Maire a signé la convention avec La Poste.

### Tenue du bureau de vote pour les élections européennes

#### **Planning bureau de vote pour les élections européennes**

|                                       | <b>8h00 – 10h30</b>        | <b>10h30 - 13h00</b>       | <b>13h00 - 15h30</b>        | <b>15h30 – 18h00</b>     |
|---------------------------------------|----------------------------|----------------------------|-----------------------------|--------------------------|
|                                       | <u>Mme PETIT</u><br>Sophie | <u>Mme PETIT</u><br>Sophie | <u>M DUCLOS</u><br>Emmanuel | <u>MEQUEY José</u>       |
| <b>Dimanche</b><br><b>26 mai 2019</b> | Mme DEGUINE<br>Sandrine    | Mme DEGUINE<br>Sandrine    | M MALLARD<br>Jacques        | M DUVAL Marie-<br>Joseph |
|                                       | M HENIN Olivier            | M MOINET<br>Laurent        | Mme HAYE<br>Laetitia        | M DUCLOS<br>Emmanuel     |


Divers

Monsieur Le Maire indique que dans le cadre du dispositif Présence Quotidienne de Sécurité, il reste à définir les secteurs avant d'organiser la réunion publique.

Monsieur Marie-Joseph DUVAL indique que dans le cadre de l'accueil du camp de jeunes en juillet, il faut prévoir de remettre en état le terrain de foot.

Monsieur Olivier HÉNIN demande qu'une réunion de la commission travaux soit organisée suite à la visite de la commune de Lintot par les membres Conseil Municipal afin de présenter les aménagements qui ont été vus.

Monsieur le Maire annonce que l'ordre du jour est épuisé.  
La séance est levée à 23h20



Handwritten signatures in blue and black ink. The signatures are arranged in two rows. The top row contains four signatures: a blue signature, a black signature, a black signature, and a black signature. The bottom row contains three signatures: a blue signature, a black signature, and a black signature. The black signature on the right is written in a cursive style and includes the name 'Jegoune'.

